



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PL DE LA REPUBLIQUE  
21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
Tel : 0380620071

D 1/33 350/196/6228/320 02CA2063376P4TF 6 FPM

**LA POSTE**  
L670/N004/00340008  
R 701 N004 02534

SD : 86300751185519Q



MLLE GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 WA0010222L  
**N° Police :** 49003606663  
**N° Client :** 4000146120

**LIONVIE LIBERTE**

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie **LIONVIE LIBERTE**.

*Date d'effet de l'adhésion :*

16 décembre 1994

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021**

**1 513,35 €**

#### Opérations effectuées en 2022

Aucune opération

#### Rémunération sur 2022

Rémunération nette de frais de gestion :

+ 25,73 €

Montant des contributions sociales :

- 4,43 €

#### Valeur au 31 décembre 2022

**1 534,65 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.



90009502/001102/60/701

**CREDIT LYONNAIS, S.A.** au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

**PREDICA, S.A.** au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE LIBERTE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

<b>Taux de rémunération net de frais de gestion :</b>	<b>1,70 %</b>
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 16 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 16 décembre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE LIBERTE

Montant garanti au 16 décembre 2023 :

1 534,65 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

Données arrêtées au 31 mars 2022.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE LIBERTE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Police : 49003606663  
N° Client : 4000146120

LIONVIE LIBERTE

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE LIBERTE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "

Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL NUITS ST GEORGES  
 13 PL DE LA REPUBLIQUE  
 21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
 N° Adhésion : 701 A8186621S  
 N° Police : 49001712685  
 N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous **le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.**

*Date d'effet de l'adhésion :*

30 novembre 1991

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021** **1 899,48 €**

#### Opérations effectuées en 2022

Aucune opération

#### Rémunération sur 2022

Rémunération nette de frais de gestion : + 32,29 €  
 Montant des contributions sociales : - 5,55 €

#### Valeur au 31 décembre 2022

**1 926,22 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

*Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.*



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

Taux de rémunération net de frais de gestion :	1,70 %
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 novembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 novembre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

Montant garanti au 30 novembre 2023 :

1 926,22 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en œuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

Données arrêtées au 31 mars 2022.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

- **Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros, Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### **Bon à savoir :**

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Police : 49001712685  
N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE****AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE  
A EFFET DU 01/08/2023**

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "

Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL NUITS ST GEORGES  
 13 PL DE LA REPUBLIQUE  
 21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
 N° Adhésion : 701 832651F01  
 N° Police : 49001063741  
 N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le **relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.**

*Date d'effet de l'adhésion :*

30 décembre 1988



### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

<b>Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021</b>	<b>2 235,74 €</b>
<b>Opérations effectuées en 2022</b>	
Aucune opération	
<b>Rémunération sur 2022</b>	
Rémunération nette de frais de gestion :	+ 38,01 €
Montant des contributions sociales :	- 6,54 €
<b>Valeur au 31 décembre 2022</b>	<b>2 267,21 €</b>

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

*Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.*





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

Taux de rémunération net de frais de gestion :	1,70 %
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/ci](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/ci)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la **prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

Montant garanti au 30 décembre 2023 :

2 267,21 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en œuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

*Données arrêtées au 31 mars 2022.*



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros, Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Police : 49001063741  
N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

*La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "*

*Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.*





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL NUITS ST GEORGES  
 13 PL DE LA REPUBLIQUE  
 21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 483514J01  
**N° Police :** 49000810887  
**N° Client :** 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le **relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.**

*Date d'effet de l'adhésion :*

30 décembre 1987



### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021** **2 436,68 €**

#### Opérations effectuées en 2022

Aucune opération

#### Rémunération sur 2022

Rémunération nette de frais de gestion : + 41,42 €  
 Montant des contributions sociales : - 7,12 €

#### Valeur au 31 décembre 2022

**2 470,98 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

*Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.*





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

<b>Taux de rémunération net de frais de gestion :</b>	<b>1,70 %</b>
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslci](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslci)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 483514J01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2023 :

2 470,98 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

Données arrêtées au 31 mars 2022.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur Internet à l'adresse LCL.fr rubrique ACCES CLIENT.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Police : 49000810887  
N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

*La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "*

*Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.*





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL NUIITS ST GEORGES  
 13 PL DE LA REPUBLIQUE  
 21702 NUIITS ST GEORGES CEDEX  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 471011U01  
**N° Police :** 49000799078  
**N° Client :** 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le **relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.**

*Date d'effet de l'adhésion :*

30 décembre 1986



### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021** **2 625,92 €**

#### **Opérations effectuées en 2022**

Aucune opération

#### **Rémunération sur 2022**

Rémunération nette de frais de gestion : + 44,64 €  
 Montant des contributions sociales : - 7,68 €

#### **Valeur au 31 décembre 2022**

**2 662,88 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

*Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.*





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 471011U01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## Taux de Remunération 2022

Taux de rémunération net de frais de gestion :	1,70 %
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/cl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/cl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la **prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 471011U01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2023 :

2 662,88 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéfiques, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

### CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

### INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

*Données arrêtées au 31 mars 2022.*





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 471011U01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros, Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 471011U01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

### LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 471011U01  
N° Police : 49000799078  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "

Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PL DE LA REPUBLIQUE  
21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Police : 49003189168  
N° Client : 4000146120

LIONVIE EPARGNE

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE EPARGNE.

Date d'effet de l'adhésion :

19 septembre 1995



### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

#### Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021

Opérations effectuées en 2022 15 819,65 €  
Aucune opération

#### Rémunération sur 2022

Rémunération nette de frais de gestion :  
Montant des contributions sociales : + 268,94 €  
- 46,26 €

#### Valeur au 31 décembre 2022

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion. 16 042,33 €

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

### Taux de rémunération net de frais de gestion :

Taux réglementaire de contributions sociales :  
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :

1,70 %  
17,20 %  
1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information. Vous pouvez également copier le lien suivant : [www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 19 septembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 19 septembre 2023. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 PA0016580S  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

Montant garanti au 19 septembre 2023 :

16 042,33 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéfiques, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

### CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

### INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

*Données arrêtées au 31 mars 2022.*



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	11 433,75 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	11 433,75 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### **Bon à savoir :**

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Police : 49003189168  
N° Client : 4000146120

LIONVIE EPARGNE

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE EPARGNE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\* ) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "

Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.



90009502/001102/60/701



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL Nuits St Georges  
 13 PL DE LA REPUBLIQUE  
 21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 AA0157473D  
**N° Police :** 49001906328  
**N° Client :** 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

31 décembre 1993

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021** **1 623,88 €**

#### Opérations effectuées en 2022

Aucune opération

#### Rémunération sur 2022

Rémunération nette de frais de gestion : + 27,61 €  
 Montant des contributions sociales : - 4,75 €

**Valeur au 31 décembre 2022** **1 646,74 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## Taux de Remunération 2022

Taux de rémunération net de frais de gestion :	1,70 %
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 31 décembre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 AA0157473D  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

Montant garanti au 31 décembre 2023 :

1 646,74 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéfiques, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en œuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

Données arrêtées au 31 mars 2022.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros, Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Police : 49001906328  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

*La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "*

*Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.*





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PL DE LA REPUBLIQUE  
21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 A8099864R  
**N° Police :** 49001636378  
**N° Client :** 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le **relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.**

*Date d'effet de l'adhésion :*

30 décembre 1990

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021**

**2 019,89 €**

**Opérations effectuées en 2022**

Aucune opération

**Rémunération sur 2022**

Rémunération nette de frais de gestion :

Montant des contributions sociales :

+ 34,34 €

- 5,91 €

**Valeur au 31 décembre 2022**

**2 048,32 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

*Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.*



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

Taux de rémunération net de frais de gestion :

1,70 %

Taux réglementaire de contributions sociales :

17,20 %

Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :

1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2023. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

Montant garanti au 30 décembre 2023 :

2 048,32 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéfices, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

### CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

### INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

*Données arrêtées au 31 mars 2022.*





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### **Bon à savoir :**

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Police : 49001636378  
N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

*La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "*

*Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.*





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PL DE LA REPUBLIQUE  
21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MILLE GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 A8509060U  
**N° Police :** 49001740416  
**N° Client :** 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

30 décembre 1989

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

<b>Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021</b>	<b>2 080,09 €</b>
<b>Opérations effectuées en 2022</b>	
Aucune opération	
<b>Rémunération sur 2022</b>	
Rémunération nette de frais de gestion :	
Montant des contributions sociales :	+ 35,36 € - 6,08 €
<b>Valeur au 31 décembre 2022</b>	<b>2 109,37 €</b>

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

Taux de rémunération net de frais de gestion : 1,70 %  
Taux réglementaire de contributions sociales : 17,20 %  
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : 1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2023. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8509060U  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2023 :

2 109,37 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéfiques, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

*Données arrêtées au 31 mars 2022.*





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date du versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Police : 49001740416  
N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

**AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

*La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "*

*Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.*





## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL NUITS ST GEORGES  
 13 PL DE LA REPUBLIQUE  
 21702 NUITS ST GEORGES CEDEX  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 G0045642T  
**N° Police :** 49002578487  
**N° Client :** 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE**

## Votre relevé annuel d'information 2022

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous **le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.**

*Date d'effet de l'adhésion :*

30 octobre 1992



### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2021** **1 772,74 €**

#### Opérations effectuées en 2022

Aucune opération

#### Rémunération sur 2022

Rémunération nette de frais de gestion : + 30,14 €  
 Montant des contributions sociales : - 5,18 €

**Valeur au 31 décembre 2022** **1 797,70 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

*Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.*



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2022

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2022

<b>Taux de rémunération net de frais de gestion :</b>	<b>1,70 %</b>
Taux réglementaire de contributions sociales :	17,20 %
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :	1,40 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

Catégorie de votre contrat	Rendement garanti moyen	Taux moyen de la participation aux bénéfices
Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2022 dont le taux de rémunération moyen est de 1,76 %	0,10 %	1,66 %

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2022.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,10 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,42 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :

[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 octobre 2022 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 octobre 2023**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 G0045642T  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

Montant garanti au 30 octobre 2023 :

1 797,70 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2022. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéfiques, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

### CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

### INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 4,50 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

Données arrêtées au 31 mars 2022.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

- **Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros, Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2022, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

- primes versées non rachetées au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat :	762,25 €
- primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	762,25 €
- primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2021 :	0,00 €

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.





# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.





R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Police : 49002578487  
N° Client : 4000146120

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE****AVENANT A LA NOTICE D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT LIONVIE VERSEMENT LIBRE**  
A EFFET DU 01/08/2023

La nouvelle réglementation comptable qui s'impose aux assureurs, conduit Predica à isoler dans un canton, nommé " Predi-Euro Global ", les actifs financiers adossés au support en euros de ses contrats d'assurance-vie de type épargne (contrats d'assurance vie et de capitalisation avec valeur de rachat) ou de type rentes.

De ce fait, le souscripteur de votre contrat groupe\* et Predica ont décidé de modifier la clause de participation aux bénéfices de votre contrat pour prendre en compte l'existence de ce canton.

Cette évolution ne modifie en rien les garanties de valeur de rachat ou le taux technique (taux garanti) lorsque votre contrat en prévoit.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous les dispositions de votre Notice d'Information impactées par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/08/2023.

(\*) Le souscripteur du contrat groupe est la personne morale (association ou banque) qui a souscrit le contrat auprès de l'assureur.

**REMUNERATION DU CONTRAT**

La phrase suivante dans l'article sur la rémunération du contrat : " Le capital investi sur le contrat fait l'objet d'investissements financiers réalisés par PREDICA " est complétée par : " placés au sein du canton Predi-Euro Global. "

Le reste de la clause est inchangé. Ces modifications sont sans effet sur les éventuels taux garantis et/ou les garanties de valeurs de rachat dont peut bénéficier le contrat.



# INFORMATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - GDPR

Les données à caractère personnel vous concernant, collectées dans le cadre de la présente adhésion et au cours de son exécution, sont communiquées à Predica, responsable de traitement. Vos données à caractère personnel sont traitées par Predica, sur différentes bases légales et pour répondre à plusieurs finalités :

- **Sur la base légale de l'exécution contractuelle** : le traitement de vos données a pour finalité la passation, la gestion et l'exécution de votre adhésion au contrat ;
- **Sur la base légale des obligations légales, réglementaires et administratives** de Predica en vigueur : le traitement de vos données a notamment pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les obligations de connaissance client, la réalisation des déclarations obligatoires auprès des autorités et administrations publiques dont notamment la réalisation des déclarations fiscales obligatoires (le cas échéant : IFU - Imprimé Fiscal Unique, FATCA - Foreign Account Tax Compliance Act, EAI - Echange Automatique d'Information), le respect des sanctions économiques et financières nationales ou internationales (OFAC - Office of Foreign Assets Control) ; la gestion des demandes de droit des clients sur leurs données à caractère personnel.

Le traitement de vos données est obligatoire pour l'accomplissement des finalités visées dans les paragraphes ci-dessus.

- **Sur la base légale des intérêts légitimes de Predica** : le traitement de vos données a pour finalité l'élaboration de statistiques et études actuarielles, la lutte contre la fraude, la conduite d'activités de recherche et développement, la gestion du client intra groupe Crédit Agricole Assurances, la mise en place d'actions de prévention, la réalisation d'opérations de communication et de fidélisation de la clientèle ou d'amélioration du service rendu dont notamment la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la réalisation d'actions de prospection et d'animation commerciale.
- **Sur la base légale du consentement de la personne concernée** : avec votre consentement Predica traite vos données pour des finalités de prospection commerciale par voie électronique ;

Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, vous êtes informé que vos données à caractère personnel seront conservées, proportionnellement aux finalités décrites et pour les durées suivantes :

• **Dans le cadre de la passation, de l'exécution et de la gestion du contrat :**

Ces données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et à la consolidation de vos droits et des durées relatives aux prescriptions applicables ;

Ainsi une fois le contrat terminé et la prestation réglée, les délais de conservation sont de :

- 30 ans à compter du paiement de la prestation en cas de vie ;
- 30 ans à compter du décès : pour le paiement des prestations en cas de décès ;
- 30 ans pour tout contrat non réglé : le délai part du décès ou du terme du contrat ;
- 10 ans à compter de la renonciation

• **Dans le cadre de la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** : 5 ans à compter de la réalisation de l'opération ;

• **Dans le cadre des obligations de connaissance client, obligations déclaratives fiscales IFU, FATCA, OFAC, EAI** : conservation 5 ans à compter de la cessation ou de la résiliation du Contrat ;

Conformément à la réglementation en vigueur, Predica peut consulter la liste des Nationaux Spécialement Désignés et Personnes Bloquées du Département du Trésor américain (<https://sanctionssearch.ofac.treas.gov>).

• **Dans le cadre de lutte contre la fraude** : 6 mois à compter de l'alerte pour les alertes non pertinentes. Pour les alertes pertinentes, la durée de conservation est de 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude ou prescription légale applicable en cas de poursuite ;

Vos données sont par ailleurs nécessaires :

À la réalisation d'actions de prospection et d'animation commerciales, et à l'élaboration de statistiques, et peuvent être conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Au-delà de ces 3 ans, les données seront supprimées.

Les destinataires de ces données sont : l'intermédiaire d'assurance auprès duquel l'adhésion a été réalisée pour satisfaire à son devoir de conseil et pour assurer la délégation de gestion consentie par l'assureur. Ces données pourront alimenter l'outil de conseil global mis en place par votre intermédiaire d'assurance. Ces données pourront également être communiquées aux co-assureurs et ré-assureurs, autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ainsi qu'à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention des risques opérationnels (lutte contre le blanchiment de capitaux, évaluation des risques) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe, sans possibilité d'opposition de votre part.

Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants, dont la liste pourra vous être communiquée sur simple demande selon les modalités précisées ci-après.

Par ailleurs, vos données pourront être communiquées aux entités assurances du Groupe, Crédit Agricole Assurances Retraites, Pacifica et CACI, dans le seul et unique but d'une meilleure connaissance client, et afin de vous proposer des produits d'assurance adaptés à vos besoins. Vos données pourront également être utilisées à des fins statistiques. Vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les modalités précisées ci-après.

Vous autorisez également Predica à communiquer vos coordonnées personnelles à des instituts d'enquêtes ou de sondage, à des fins statistiques, ces instituts agissant pour le compte exclusif de Predica, et des sociétés d'assurance du Groupe. Nous soulignons que vous n'êtes pas tenu de répondre à leurs sollicitations, que vous pouvez par ailleurs exercer votre droit d'opposition à ces enquêtes dès le premier contact et que vos données seront détruites après traitement.

En application de la Réglementation en vigueur, vous disposez, sur vos données à caractère personnel, des droits :

- d'accès,
- de rectification,
- à l'effacement - à l'oubli : notamment lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ou lorsque votre consentement a été exclusivement requis pour le traitement et que vous le retirez (cas de la prospection commerciale par voie électronique par exemple), ou encore si vous vous opposez au traitement. Toutefois, vous ne disposez pas du droit à l'effacement ou à l'oubli lorsque les données concernées sont obligatoires, indispensables à l'exécution du contrat,
- de limitation : notamment en cas d'inexactitude des données ou lorsque vous contestez le fondement de l'intérêt légitime de collecte de la donnée,
- d'opposition au traitement de vos données, dès lors qu'il ne s'agit pas de données obligatoires, indispensables à l'exécution du contrat,
- d'un droit à la portabilité qui vous permet de demander le transfert des données à caractère personnel que vous nous avez fournies et qui font l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de l'exécution du contrat. Vous pouvez demander un transfert soit directement vers vous, soit vers un responsable de traitement que vous nous aurez indiqué. Ce transfert sera effectué dans un format structuré.

L'ensemble de vos droits peuvent être exercés, en justifiant de votre identité, par courrier simple à : Predica - Délégué à la Protection des Données - Droit d'accès - 75724 Paris cedex 15 ou par courrier électronique à [donneespersonnelles-predica@ca-assurances.fr](mailto:donneespersonnelles-predica@ca-assurances.fr).

En cas de désaccord, la CNIL peut être saisie à partir de son site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

**CREDIT LYONNAIS** - S.A. au capital de 2 037 713 591 euros

Société de courtage d'assurance inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878

Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon.

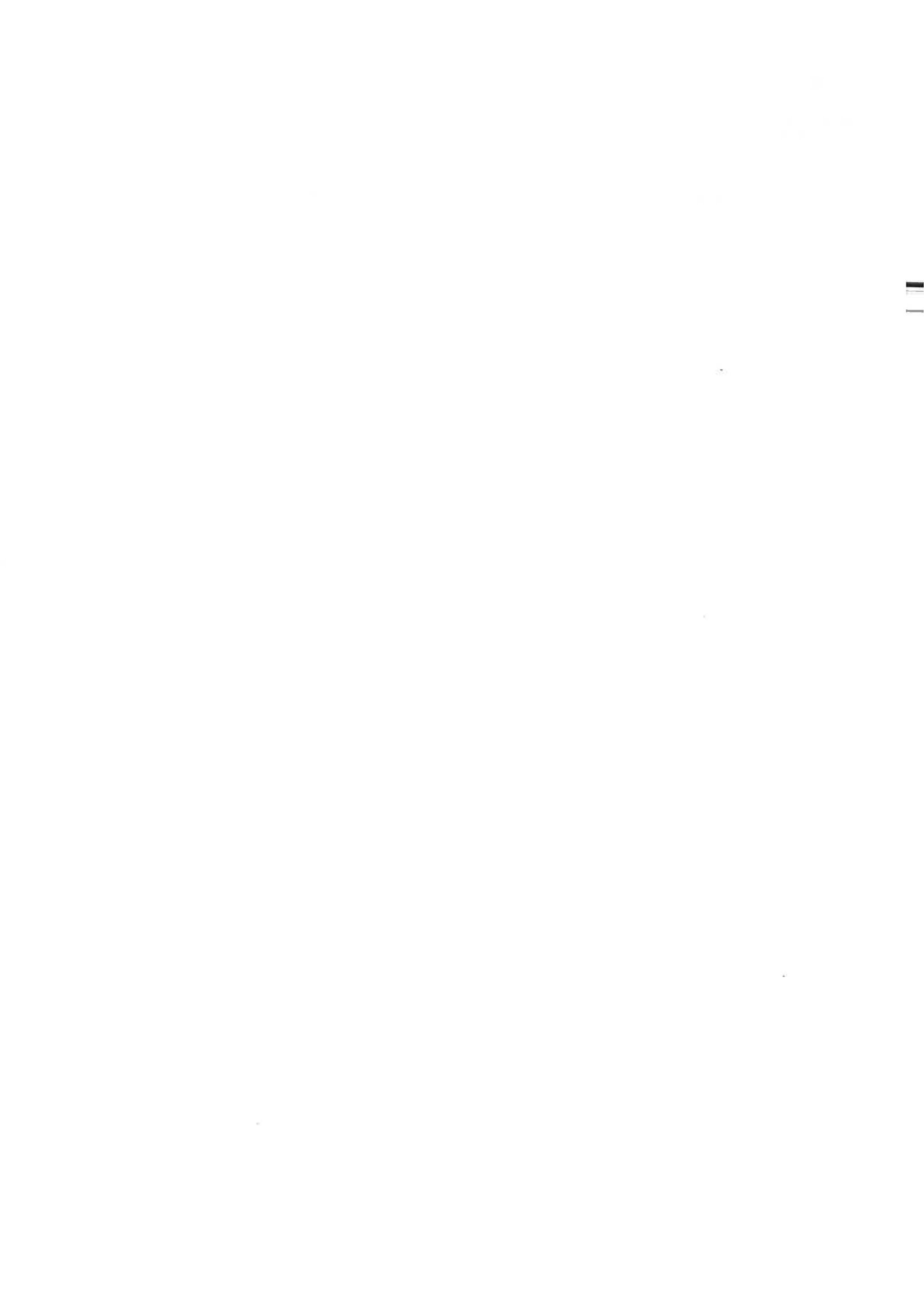
Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris - 94811 Villejuif Cedex

**PREDICA** - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré

Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris

334 028 123 RCS Paris





**AVENANT À LA NOTICE D'INFORMATION**

A EFFET DU 01/07/2023

**LIONVIE DISTRIBUTION, LIONVIE ÉPARGNE, LIONVIE LIBERTÉ,  
LIONVIE OPPORTUNITÉS**

Par accord entre LCL (souscripteur du contrat groupe) et PREDICA, formalisé par avenant en vigueur au 01/07/2023, les modifications suivantes sont apportées à votre contrat :

- L'âge limite pour demander une sortie en rente est modifié pour être fixé à 75 ans à partir du 01/07/2023.

Conformément à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous trouverez ci-dessous l'article de votre Notice d'Information impacté par les modifications. Elles s'appliquent à compter du 01/07/2023.

**ARTICLE : OPTION À LA SORTIE**

*L'âge limite de la demande de sortie en rente est modifié comme suit :*

- et que les rentiers aient moins de 75 ans à cette même date (l'âge est calculé par différence de millésimes entre l'année de mise en service de la rente et l'année de naissance).

*Les autres dispositions de l'article sont inchangées.*



Document contractuel à conserver. Archivé de rédiger le 12 décembre 2022.

**CREDIT LYONNAIS** - S.A. au capital de 2 037 713 591 euros

Société de courtage d'assurance inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878

Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon.

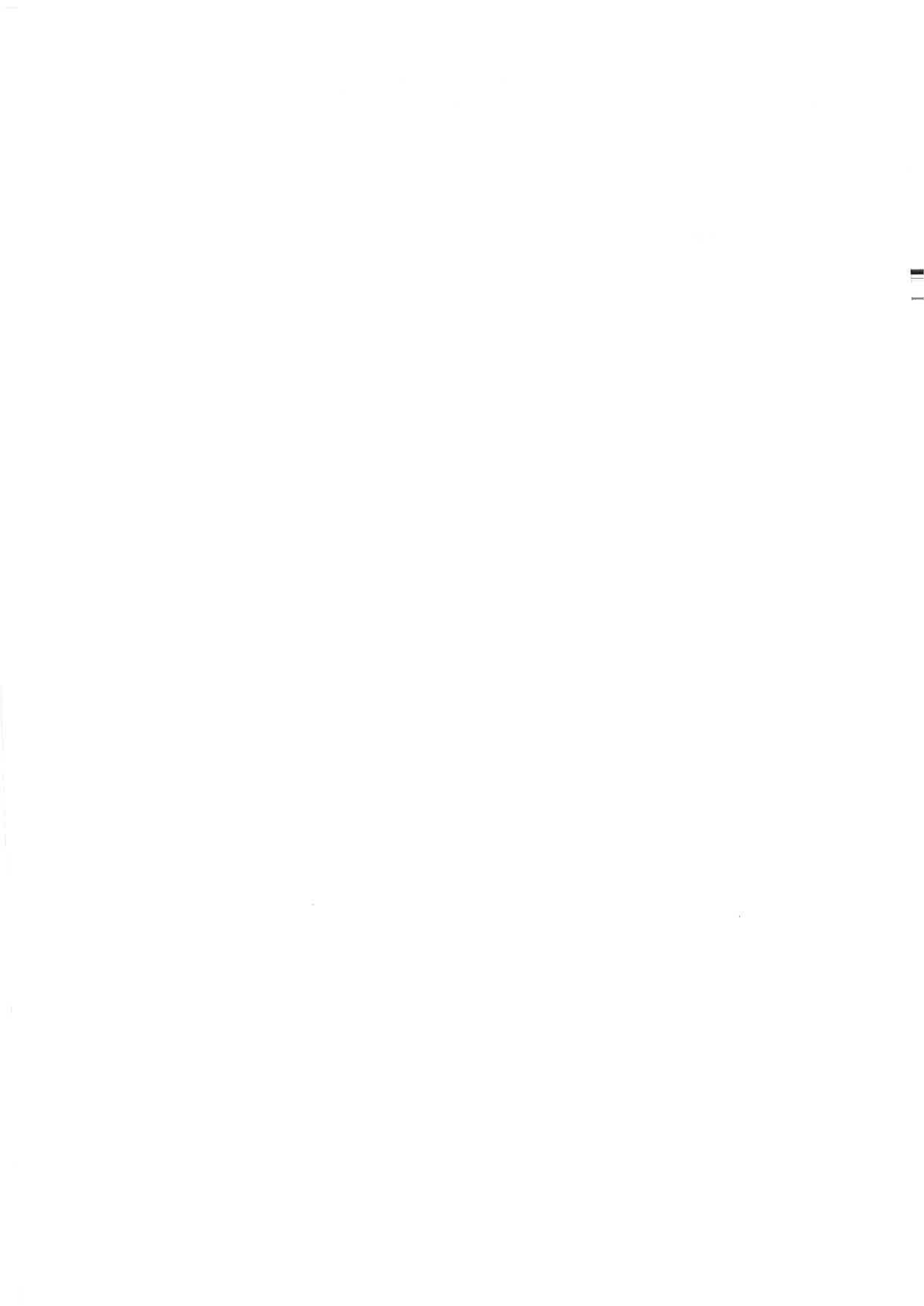
Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris - 94811 Villejuif Cedex

**PREDICA** - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré

Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris

334 028 123 RCS Paris









# La Lettre

## de votre assurance vie

# 2022

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DE VOTRE CONTRAT

### L'édito



**PHILIPPE DUMONT**  
Directeur général de Predica

Dans cette période d'incertitudes marquée par les tensions géopolitiques, le changement de contexte économique et financier lié à la résurgence de l'inflation, sur un fond de crise persistante, **notre Groupe continue de vous proposer des solutions vous permettant à la fois de constituer, développer et protéger votre patrimoine.**

Avec une politique financière volontairement prudente depuis plusieurs années, **Predica a constitué des réserves pour protéger ses assurés** et faire face à des situations imprévisibles telles qu'une crise financière, des taux durablement bas, une remontée brutale des taux d'intérêt ou de l'inflation.

**Grâce à ces réserves, nous avons ainsi pu, en 2022, relever sensiblement la rémunération du support en euros de votre contrat,** tout en maintenant la solidité financière de la compagnie.

**À moyen et long terme, une allocation diversifiée** (entre support en euros et supports en unités de compte), adaptée à votre situation, vos objectifs et votre profil de risque, **reste une solution pour optimiser la rentabilité de votre contrat.** De plus, les conditions financières actuelles nous permettent de vous proposer de nouveaux supports en unités de compte obligataires sécurisés à leur échéance.

Nous continuons, avec l'aide de votre conseiller, de **vous accompagner dans vos choix pour répondre à vos besoins et vos projets.**

Nous vous remercions de votre confiance.

### ACTUALITÉ

## Diversification : est-elle toujours envisageable aujourd'hui ?

Marqué par la guerre en Ukraine, la remontée des taux, l'inflation et la poursuite de la crise sanitaire, le marché de l'assurance vie a connu une baisse assez significative des versements effectués sur les contrats. En août 2022, ils s'établissaient à 8,6 milliards d'euros, soit 1,5 milliard d'euros de moins qu'en 2021<sup>1</sup>.

La **diversification** du capital de votre contrat d'assurance vie vers les supports en unités de compte (UC) peut vous offrir une **perspective de rendement potentiel, sur le long terme, plus intéressante** que le support en euros, **en contrepartie d'un risque de perte en**

**capital.** Dans un contexte inflationniste, **l'assurance vie conserve ainsi toute sa place pour vous aider à préparer votre avenir et celui de vos proches.** Avec les supports en UC, vous pouvez diversifier l'investissement de vos versements en fonction de vos besoins et de vos exigences, de votre sensibilité au risque et de la durée de détention envisagée.

Ainsi, **selon vos aspirations, vous pouvez choisir des supports, tenant compte de critères sociaux et environnementaux,** permettant d'investir dans l'économie réelle et dans l'immobilier (SCPI, OPCV...), ou soutenant la croissance des entreprises françaises.

Si vous êtes détenteur d'un contrat monosupport en euros, **sachez qu'il vous est possible de le transférer sur un contrat multisupport pour investir sur les supports en UC<sup>2</sup> tout en conservant l'antériorité fiscale de votre contrat.**

Avec un contrat d'assurance vie, vous pouvez disposer librement de votre capital<sup>3</sup> en effectuant des rachats sur celui-ci, à tout moment. Il vous permet également de profiter d'un **cadre fiscal spécifique.**



1. Source : France Assureurs. 2. Transfert effectué dans le cadre de l'article 125-0 A du Code général des Impôts, au sein du même assureur. Aucune modification des assurés ne peut intervenir à l'occasion du transfert. Vous conservez l'antériorité fiscale de votre contrat monosupport en euro sur le nouveau contrat multisupport. À compter du transfert, tous les autres effets de votre contrat monosupport en euro prennent fin et les conditions du nouveau contrat multisupport s'appliquent. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion au nouveau contrat multisupport. Votre contrat monosupport en euro reprendra alors tous ses effets. 3. Sous réserve de l'acceptation du bénéficiaire postérieurement au 17 décembre 2007.

### L'info en plus

#### Tout sur la rémunération du support en euros !

Le support en euros<sup>1</sup> de votre contrat est rémunéré par une **participation aux bénéfices (PAB)** qui est la redistribution, par votre assureur, des bénéfices générés par ses comptes techniques et financiers. Certains contrats multisupports peuvent bénéficier, en outre, d'une **attribution préférentielle**. Il s'agit d'un **complément de PAB** (dans la limite de celle disponible pour le contrat) dont bénéficie la rémunération du support en euros. Il est attribué en fonction de la proportion de l'encours investi sur les supports en unités de compte et/ou Objectif Programmé<sup>2</sup> au 31/12.

1. Rémunération des contrats d'assurance vie en euros et du support en euro des contrats multisupports.  
2. Support fermé à la commercialisation depuis le 01/10/2020.



## DÉCRYPTAGE

## Un relevé d'information davantage personnalisé !

C'est LE document qui vous permet de **faire le bilan** sur votre contrat d'assurance vie. Cette année, le relevé des contrats multisupports évolue avec davantage de personnalisation.

Ainsi, découvrez les **deux nouveaux tableaux** qu'il intègre en 2022. Et pour aller plus loin, téléchargez notre **Guide de lecture** !



### UNE PERSONNALISATION RENFORCÉE

La **valeur des indicateurs de référence** vous permet de comparer la performance annuelle des supports en unités de compte (UC) avec leur **marché financier de référence**. Ce marché est défini sur la base d'une même thématique (par ex. : technologique), zone géographique, catégorie d'actifs et taille d'entreprise. Vous retrouverez également, sur votre relevé, des informations sur les **modifications significatives de vos supports en UC** (changement de dénomination, fusion absorption, modification de stratégie d'investissement...).



### VOTRE NOUVEAU GUIDE EXPLICATIF ET PÉDAGOGIQUE !

Il n'est pas toujours évident de décrypter son relevé d'information. C'est pourquoi, nous vous proposons cette année

un **Guide de lecture** pour vous faciliter sa compréhension et celle des tableaux qui le composent.



### TÉLÉCHARGEZ VOTRE GUIDE DE LECTURE !

Rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.lcl.fr/guide-de-lecture-assurance-vie> ou scannez le QR Code.



## SOLIDAIRE

## Nos investissements pour accompagner la transition énergétique

Parce que le changement climatique est un défi collectif majeur, Crédit Agricole Assurances, notamment au travers de sa filiale Predica<sup>1</sup>, poursuit ses actions pour accompagner la transition énergétique et revoit à la hausse ses objectifs pour 2025.

Les capitaux versés sur le support en euros de votre contrat sont directement gérés par votre assureur, lequel les investit, selon des critères stricts définis par sa politique d'investissement.

Cette dernière vise, d'une part, à exclure progressivement les producteurs d'énergie à base de charbon et, d'autre part, à contribuer au financement

d'une économie bas carbone en investissant dans des infrastructures d'énergie renouvelable (EnR).

Premier investisseur institutionnel dans les EnR en France, le groupe Crédit Agricole Assurances a pour objectif d'augmenter ses investissements dans les EnR, afin de contribuer à l'installation d'une capacité de production de 14 gigawatt (GW), soit la consommation en énergie de 5 millions de foyers français par an, d'ici 2025. Un premier objectif revu à la hausse par rapport à 2021, puisque ce dernier était alors de 10,5 GW. Le Groupe souhaite également, à terme, **faire baisser de 25 % l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement**.

1. Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances, réalise 99,24 % de ces investissements.

## 2021 en chiffres



\* Chiffres 2020.  
Politique ESG-Climat du groupe Crédit Agricole Assurances - Bilan de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.



EN SAVOIR PLUS ?



Venez découvrir les contrats d'assurance proposés par LCL

Parlez-en à votre conseiller.



Rendez-vous sur notre chaîne

YouTube

LCL

